

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mars 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 19 mars 2015, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La République populaire de Chine a assuré la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février 2015. Un récapitulatif des travaux que ce dernier a menés a été établi sous ma direction à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) LIU Jieyi



**Annexe à la lettre datée du 19 mars 2015
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la Chine (février 2015)**

Introduction

Sous la présidence de la Chine, en février 2015, le Conseil de sécurité a tenu 35 séances publiques et consultations, adopté sept résolutions et deux déclarations de son président et publié 15 déclarations à la presse.

Afrique

Burundi

Le 18 février, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son président sur le Burundi (S/PRST/2015/6). Le Conseil saluait les progrès sensibles que le Burundi avait réalisés depuis la conclusion de l'Accord d'Arusha, en 2000, particulièrement ceux qu'il avait accomplis sur la voie du rétablissement de la sécurité et de la stabilité sur son territoire, mais relevait qu'un certain nombre de difficultés devaient encore être surmontées pour que ces progrès soient confirmés, en particulier dans la perspective des élections de 2015. Le Conseil se félicitait du déploiement au 1^{er} janvier 2015 de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) et soulignait que le système des Nations Unies et la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales et les partenaires de développement du Burundi, devaient continuer d'appuyer la consolidation de la paix au Burundi et le développement à long terme de ce pays.

République centrafricaine

Le 26 février, le Conseil de sécurité a entendu les exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, sur les travaux de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et de la Sous-Secrétaire générale et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Kyung-wha Kang, sur la situation humanitaire en République centrafricaine, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « questions diverses ». M. Ladsous a présenté au Conseil la proposition faite par le Secrétaire général d'augmenter le nombre d'agents en tenue de la MINUSCA. M^{me} Kang a présenté un exposé au Conseil sur sa récente mission en République centrafricaine, où la situation humanitaire demeurait désastreuse. Elle a demandé un accroissement du soutien international et de l'aide humanitaire, tout en soulignant qu'il importait de rétablir la paix et la sécurité dans tout le pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation à l'égard de la situation générale dans le pays et appuyé avec force la MINUSCA dans l'exécution intégrale de son mandat.

Guinée-Bissau

Le 5 février, le Conseil de Sécurité a tenu une réunion d'information et des consultations privées sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, Miguel Trovoadá, et le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Antonio de Patriota, ont présenté des exposés au Conseil sur la situation en Guinée-Bissau. Des représentants de la Guinée-Bissau, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté des pays de langue portugaise étaient présents et ont fait des déclarations. M. Trovoadá a déclaré que le nouveau Gouvernement de la Guinée-Bissau avait travaillé dur pour exécuter ses priorités nationales. Il a proposé que le Conseil fasse sienne la décision de la CEDEAO de prolonger le mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau pour une période de six mois à compter du 31 décembre 2014. La CEDEAO ayant indiqué qu'il lui était difficile de continuer à supporter seule la charge financière de la Mission, l'appui d'autres partenaires s'est révélé nécessaire. M. Trovoadá a rapporté en outre que le BINUGBIS avait joué un rôle de premier plan en aidant les autorités de Guinée-Bissau à promouvoir un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale et à lutter contre l'impunité, le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. M. Patriota a souligné que le pays aurait besoin du ferme soutien de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, afin de coordonner l'appui international et de l'axer sur les priorités du Gouvernement.

Au cours des consultations privées qui ont suivi la réunion d'information, les membres du Conseil ont félicité le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour les progrès qu'il avait accomplis vers une paix durable, exprimé leur soutien à la Mission de la CEDEAO et accueilli avec intérêt la recommandation qu'avait faite le Secrétaire général de proroger le mandat du BINUGBIS pour une période de 12 mois s'achevant le 29 février 2016.

Le 18 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2203 (2015), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUGBIS pour une période de 12 mois.

Mali

Le 6 février, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2015/5) dans laquelle il exhortait le Gouvernement malien et les parties maliennes concernées à reprendre sans tarder les négociations intermaliennes entamées à Alger, et les engageait à négocier avec sérieux et de bonne foi en vue de parvenir à un accord de paix global et sans exclusive, dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'État malien. Le Conseil exprimait également son plein appui au Représentant spécial du Secrétaire général et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), condamnait à nouveau dans les termes les plus énergiques toutes les attaques perpétrées contre celle-ci et soulignait que le Représentant spécial du Secrétaire général et la MINUSMA devaient jouer un rôle moteur, en concertation avec la communauté internationale, en vue d'appuyer et de superviser l'application d'un futur accord de paix global et sans exclusive signé par les parties maliennes.

Libye

Le 18 février, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information ainsi que des consultations privées sur la situation en Libye. Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Bernardino León. M. León a condamné dans les termes les plus énergiques les actes horribles et brutaux qu'avaient commis les terroristes en Libye au cours des semaines et des jours précédents et réclamé une stratégie efficace de lutte contre la menace croissante que représentaient les groupes terroristes. Il a salué la reprise du dialogue politique à Ghadames et demandé que la prochaine réunion ait lieu rapidement afin que la formation d'un gouvernement d'unité nationale soit menée à bonne fin et des mesures de sécurité, arrêtées.

Au cours des consultations privées qui ont suivi la réunion, les membres du Conseil ont condamné l'assassinat brutal de 21 citoyens égyptiens en Libye et présenté leurs condoléances au Gouvernement et au peuple égyptiens. Ils ont appelé à lutter contre la menace terroriste en Libye et exhorté toutes les parties libyennes à poursuivre le dialogue et leur mobilisation en faveur d'un règlement politique de la crise que traverse le pays. Certains membres du Conseil, qui envisageaient avec circonspection une levée de l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement libyen, ont demandé au Comité des sanctions de trouver une solution. Des membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'être attentif aux préoccupations des pays de la région.

Paix et sécurité en Afrique

Le 10 février, le Conseil de sécurité a entendu, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, qui lui a rendu compte de sa visite au Burkina Faso, au Ghana et au Togo. M. Feltman a déclaré avoir discuté des préparatifs en vue des élections législatives devant se tenir dans ces pays en 2015 et 2016 avec les trois présidents et les parties concernées, et a réaffirmé que l'ONU s'engageait à fournir une aide technique lors à cette occasion. M. Feltman a appelé l'attention sur les tout derniers développements de la situation au Burkina Faso et a assuré que l'ONU maintiendrait son soutien aux autorités de transition du pays. Après la réunion d'information, certains membres du Conseil ont souligné l'importance de la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Ils ont également demandé à la communauté internationale d'aider les pays africains à combattre les causes profondes de leur instabilité.

Somalie

Le 4 février, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information ainsi que des consultations privées sur la situation en Somalie. Le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), Nicholas Kay, et du Représentant spécial de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'Ambassadeur Maman Sidikou. M. Kay a déclaré que si d'importantes avancées avaient été constatées en 2014 dans la campagne contre les Chabab, le processus d'édification de l'État ainsi que l'établissement d'institutions clefs en Somalie, de nouveaux progrès restaient néanmoins à accomplir, l'année 2015 devant être celle du fédéralisme et des

réalisations. L'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires internationaux resteront unis et attachés à la paix, à la sécurité et au développement en Somalie. M. Sidikou a déclaré que l'AMISOM et l'armée nationale somalienne avaient lancé deux offensives réussies en 2014, ayant abouti à la reprise de 16 villes, et continueraient d'éroder les capacités des Chabab en 2015.

Au cours des consultations privées qui ont suivi la réunion, les membres du Conseil ont appelé la communauté internationale à maintenir son aide au Gouvernement fédéral somalien afin de faciliter la recherche d'une solution politique, d'éliminer la menace que représentent les Chabab, d'améliorer la situation humanitaire et de promouvoir la consolidation de la paix et le développement durable.

Le 5 février, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/11769) sur la Somalie. Les membres du Conseil invitaient tous les dirigeants politiques de la Somalie à redoubler d'efforts et à œuvrer de concert pour mettre en place rapidement un gouvernement représentatif. Ils soulignaient qu'ils étaient déterminés à continuer d'appuyer toutes les mesures prises par la communauté internationale visant à mettre un terme à la menace que représentent les Chabab et à établir un climat propice à la consolidation de la paix et au développement durable en Somalie. Ils rappelaient également qu'ils apportaient, de manière soutenue et intégrée, un appui important au peuple et au Gouvernement fédéral somalien.

Le 10 février, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/11773) sur la Somalie. Les membres du Conseil de sécurité se félicitaient de l'approbation le 9 février par le Parlement somalien de la composition du Gouvernement. Ils insistaient sur la nécessité pour le Gouvernement fédéral d'accélérer la réalisation des principales dispositions prévues dans sa « Vision 2016 ». Ils insistaient en outre sur l'importance pour le Gouvernement fédéral somalien de constituer un gouvernement d'unité nationale, ouvert à tous et stable afin d'obtenir des résultats rapides à l'intention du peuple somalien.

Le 20 février, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/11791) sur la Somalie. Les membres du Conseil de sécurité condamnaient dans les termes les plus forts l'attaque perpétrée le 20 février contre le Central Hotel à Mogadiscio par les Chabab, qui avait fait plusieurs morts et blessés parmi de nombreux Somaliens innocents, y compris des responsables gouvernementaux et des membres du Parlement, ainsi que des membres du personnel de l'hôtel. Ils exprimaient leur profonde sympathie et leurs condoléances aux familles des victimes, qui pour beaucoup s'étaient réunies pour la prière du vendredi, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République fédérale de Somalie. Ils réaffirmaient en outre leur soutien à tous les acteurs qui s'emploient à mener la Somalie vers plus de paix et de stabilité, notamment la MANUSOM et l'AMISOM.

Somalie/Érythrée

Le 26 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées et entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, l'Ambassadeur Rafael Darío Ramírez Carreño, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela, sur les travaux du Comité. Le Président a fait rapport sur les consultations que le Comité des sanctions avait tenues le 13 février 2015 et a présenté les priorités prévues pour les travaux du Groupe de contrôle. Les membres

du Conseil ont apporté leur soutien aux travaux du Comité et de son groupe de contrôle et réclament la mise en œuvre intégrale des sanctions prévues par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Soudan/Soudan du Sud

Le 6 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées et entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, l'Ambassadeur Rafael Darío Ramírez Carreño, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela, sur les travaux du Comité. L'Ambassadeur Ramírez a fait rapport au Conseil sur les discussions qu'avait consacrées le Comité au rapport de son groupe d'experts (voir S/2015/31) ainsi que sur les activités du Comité prévues pour le prochain exercice. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux travaux du Président du Comité et de son Groupe d'experts et ont appelé à plus de coopération entre le Gouvernement soudanais et le Comité ainsi que son Groupe d'experts.

Le 12 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2200 (2015) reconduisant jusqu'au 12 mars 2016 le mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Le 10 février, le Conseil de sécurité a entendu, lors de consultations plénières, des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, sur les travaux de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). M. Ladsous a déclaré qu'aucun progrès concret n'avait été accompli au cours de l'exercice dans l'exécution de l'Accord du 20 juin 2011, et que des mécanismes tels que le Comité mixte de contrôle d'Abyei, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité demeuraient au point mort. La FISNUA avait enregistré plusieurs actes criminels perpétrés contre la population d'Abyei et le personnel du Service de la lutte antimines de l'ONU, qui avaient fait des morts et des blessés et causé des dommages matériels. Le Secrétaire général, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil (S/2015/77), a recommandé que le mandat de la FISNUA soit prorogé pour une période de quatre mois. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation concernant l'enlisement des efforts déployés par les parties en vue de régler la question d'Abyei, l'insuffisance de l'administration publique et l'absence d'état de droit ainsi que le risque d'insécurité croissant causé par les conflits locaux et les activités criminelles, qui pourraient exacerber l'insécurité et la situation humanitaire déjà inquiétantes à Abyei. Ils ont appelé les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à relancer rapidement les travaux du Comité mixte de contrôle d'Abyei sans conditions préalables et se sont élevés contre toute action unilatérale qui pourrait envenimer les relations intercommunautaires. Ils ont en outre félicité la FISNUA d'exécuter activement son mandat et lui ont à cet égard fait part de leur ferme soutien.

Le 26 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2205 (2015), par laquelle il a prorogé le mandat de la FISNUA jusqu'au 15 juillet 2015.

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Le 24 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information, suivie de consultations à huis clos, sur les travaux de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), au cours de laquelle les membres du Conseil ont entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Simonovic. Le Représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies a participé à la réunion publique d'information en application de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. M. Ladsous a fait observer qu'en matière de sécurité, la situation au Soudan du Sud demeurait préoccupante, des informations vérifiées faisant état de nombreuses violations de l'accord de cessation des hostilités, ce qui illustre bien le manque de volonté politique, de la part des parties, de prendre les négociations au sérieux et de faire les compromis nécessaires lors des pourparlers de paix à Addis-Abeba. Il a déclaré qu'il était urgent d'intensifier les efforts de médiation et d'imposer des sanctions aux parties. M. Simonovic a rendu compte au Conseil de sa dernière mission au Soudan du Sud, signalant que le nombre de réfugiés et personnes déplacées continuait d'augmenter, que des milliers de civils avaient encore trouvé la mort et que de nouvelles violations du droit humanitaire et des droits de l'homme avaient été commises par les deux parties. Il a souligné qu'il était primordial que le Conseil reste saisi de la question de la responsabilité. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux efforts de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et leur préoccupation face à la situation sécuritaire et humanitaire alarmante qui règne au Soudan du Sud, exhortant les deux parties à mettre immédiatement fin à la violence et à participer de bonne foi aux pourparlers de paix. Certains membres ont déclaré qu'il était urgent que le Conseil exerce une pression sur les parties au conflit pour les pousser à conclure un accord final avant la date butoir du 5 mars fixée par l'IGAD. L'un des membres a fait distribuer au Conseil un projet de résolution sur la mise en place d'un régime de sanctions ciblées au Soudan du Sud.

Moyen-Orient

Liban

Le 4 février, le Conseil de sécurité a examiné la situation au Liban, au titre du point intitulé « Questions diverses ». À l'issue de la réunion, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/11766), dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté le meurtre d'un membre espagnol de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), survenu le 28 janvier 2015, lors d'échanges de tirs le long de la Ligne bleue. Les membres du Conseil ont adressé leurs sincères condoléances à la famille du soldat de la paix disparu ainsi qu'au Gouvernement espagnol. Ils attendaient avec intérêt l'achèvement à bref délai d'une enquête détaillée et exhaustive de la FINUL destinée à établir les faits et circonstances de cette affaire.

République arabe syrienne

Le 6 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos et a entendu un exposé de la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Angela Kane, sur l'application de la résolution 2118 (2013). M^{me} Kane a déclaré que de nouveaux progrès avaient été accomplis dans l'application de la résolution, puisque l'une des 12 installations de fabrication d'armes chimiques restantes avait déjà été détruite, deux autres étaient en cours de destruction et 97,8 % de tous les produits chimiques déclarés avaient été détruits. En ce qui concerne la déclaration initiale de la République arabe syrienne et ses amendements ultérieurs, l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) s'était rendue dans le pays pour la septième fois. Le Conseil exécutif de l'OIAC s'était réuni à plusieurs reprises pour examiner le troisième rapport de la mission d'enquête de l'organisation, portant sur les allégations d'emploi de produits chimiques toxiques comme armes en République arabe syrienne et avait adopté une décision. La République arabe syrienne avait également communiqué à l'OIAC des informations sur les allégations d'utilisation de chlore comme arme par des acteurs non étatiques dans le pays.

Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur l'application de la résolution 2118 (2013). Plusieurs membres ont constaté les progrès réalisés jusqu'alors et ont demandé que le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'OIAC poursuivent leur coopération. Ils ont également souligné qu'il importait que les parties syriennes s'emploient à trouver une solution politique par la voie du dialogue. Les consultations ont aussi été l'occasion d'examiner les rapports de la mission d'enquête de l'OIAC. Certains membres, ayant déclaré être préoccupés par les conclusions desdits rapports, ont demandé au Conseil de prendre les mesures qui s'imposent, tandis qu'un autre membre a contesté lesdites conclusions de même que les méthodes sur lesquelles elles étaient fondées.

Le 6 février, le Conseil a entendu, au titre du point intitulé « Questions diverses », un exposé de l'Ambassadeur Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la première réunion de consultation entre les parties syriennes, qui s'était tenue à Moscou, du 26 au 29 janvier, sous l'égide de la Fédération de Russie. M. Churkin a fait observer qu'il s'agissait de la toute première fois où des représentants du Gouvernement de la République arabe syrienne ainsi que des représentants de divers groupes de l'opposition et de la société civile se réunissaient autour d'une même table. Les participants avaient discuté de la voie à suivre pour mettre fin à la violence en République arabe syrienne et trouver une solution politique globale, et étaient convenus des 11 principes de Moscou. Les participants étaient satisfaits de la réunion et avaient convenu de se réunir à nouveau très prochainement, sous la houlette de la Fédération de Russie. À l'issue de l'exposé, plusieurs membres du Conseil ont insisté sur l'importance de trouver une solution politique à la crise syrienne. Ils ont également salué les progrès accomplis lors de la réunion de consultation tenue à Moscou ainsi que les efforts qu'avaient déployés la Fédération de Russie pour l'organiser.

Le 17 février, le Conseil a tenu des consultations à huis clos et entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, sur l'évolution récente de la situation concernant la recherche d'une solution politique à la crise. M. de Mistura a rendu compte des

mesures qu'il avait prises afin de promouvoir sa proposition de « gel » et a mis en garde contre la recrudescence des combats sur le terrain, en particulier dans le nord d'Alep, dans les zones rurales proches de Damas, à Deir el-Zor et à Hassaké. Il a souligné que la crise syrienne ne saurait être résolue par des moyens militaires et demandé à toutes les parties syriennes d'accepter la proposition de « gel ». Il a informé le Conseil que lors de sa récente visite en République arabe syrienne, le Gouvernement avait fait part de son intention de suspendre pendant six semaines toutes les attaques aériennes et tous les tirs d'artillerie dans l'ensemble de la ville d'Alep et de mettre en œuvre la proposition de « gel » dans le district de Salahhadin (province d'Alep). M. de Mistura a annoncé qu'il comptait retourner en République arabe syrienne afin d'évaluer la situation dans l'optique d'un gel des combats. Saluant les efforts déployés par la Fédération de Russie et l'Égypte pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et les groupes de l'opposition, et se félicitant de la coordination entre ces derniers, il a déclaré espérer que leurs efforts seraient la première étape d'un processus qui permettrait de rassembler toutes les parties sous les auspices des Nations Unies. Les membres du Conseil ont unanimement insisté sur l'importance de trouver une solution politique à la crise syrienne et salué les efforts déployés par M. de Mistura pour y parvenir. Ils ont été nombreux à saluer la proposition de « gel » et la réponse donnée à cet égard par le Gouvernement de la République arabe syrienne, ainsi qu'à espérer que cette initiative serait rapidement mise en œuvre. Ils se sont également félicités des efforts consentis par la Fédération de Russie et l'Égypte. Plusieurs membres ont toutefois gardé une attitude réservée à l'égard de la proposition de « gel » et de la déclaration du Gouvernement de la République arabe syrienne, soulignant qu'au regard de l'offensive menée par le Gouvernement dans le nord d'Alep, la situation sur le terrain mériterait une évaluation plus approfondie.

Le 26 février, le Conseil a tenu une séance publique et entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, Kyung Wha Kang, et du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, sur la situation humanitaire en République arabe syrienne et la crise des réfugiés syriens. M^{me} Kang a informé le Conseil qu'en dépit des efforts déployés par toutes les parties concernées pour mener des opérations humanitaires en République arabe syrienne, la situation avait continué de se dégrader. Elle a reproché à toutes les parties au conflit syrien d'avoir poursuivi les affrontements militaires, qui avaient fait des morts et des blessés et causé des déplacements de population et la destruction de nombreuses installations civiles (bâtiments résidentiels, hôpitaux, écoles) et autres infrastructures publiques. Elle a accusé l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) de s'être opposé à l'acheminement de l'aide à Raqqa et Deir el Zor. Elle a également signalé que des agents des forces de sécurité gouvernementales avaient procédé à la saisie arbitraire de fournitures médicales destinées à l'aide humanitaire. Elle a demandé au Conseil de faire tout ce qui était en son pouvoir pour s'assurer que les parties répondent de leurs actes et que l'aide parvienne à ceux qui en ont besoin. Renvoyant à la question des efforts déployés par M. de Mistura pour obtenir un « gel » des combats à Alep, elle a fait savoir que les organismes humanitaires étaient prêts à accroître leur aide dans cette ville. Elle a également invité l'ensemble des donateurs à participer à la conférence pour les annonces de contributions qui se tiendra au Koweït et à fournir des ressources aux Nations Unies. M. Guterres a rappelé que plus de 3,8 millions de réfugiés avaient été recensés dans les pays voisins de la République arabe syrienne et qu'avec l'épuisement des ressources, la détérioration des conditions de vie et la

lourde mise à contribution des communautés d'accueil, la crise des réfugiés s'apprêtait à prendre un tour dangereux. Il a insisté sur la nécessité d'accorder une plus grande attention à la situation des réfugiés âgés de moins de 18 ans, en particulier des plus de 100 000 enfants réfugiés nés en exil. Il a également demandé aux pays européens et aux États du Golfe de continuer à prêter assistance aux réfugiés syriens.

Les représentants de la République arabe syrienne, du Liban et de la Turquie se sont adressés au Conseil. Le représentant de la République arabe syrienne a accusé les groupes terroristes de la détérioration de la situation humanitaire dans son pays et a demandé que les efforts de lutte contre le terrorisme soient intensifiés. Il a également souligné l'importance d'adhérer aux principes directeurs pour le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence du système des Nations Unies. Les représentants du Liban et de la Turquie ont rendu compte des efforts consentis par leurs pays pour accueillir des réfugiés syriens et ont demandé à la communauté internationale d'appuyer les pays voisins de la République arabe syrienne, en appliquant le principe de la répartition des charges. Plusieurs membres du Conseil se sont exprimés et un consensus a pu être dégagé quant à la nécessité de trouver une solution politique à la crise syrienne et d'appuyer les efforts de médiation de l'Envoyé spécial, M. de Mistura. Néanmoins, les points de vue divergeaient sur la question de savoir quelles devaient être les prochaines étapes. Certains membres ont estimé que le Conseil devait prendre des mesures pragmatiques pour veiller à ce que les résolutions pertinentes soient pleinement appliquées, tandis que d'autres ont mis l'accent sur l'importance d'obtenir le consentement des pays hôtes et de respecter leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

Yémen

Le 6 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur le Yémen, au titre du point « Questions diverses ». À l'issue de la séance, le Président du Conseil a donné lecture, pour le compte des membres du Conseil de sécurité, d'éléments destinés à la presse, dans lesquels s'exprimait une vive préoccupation face à la déclaration faite par les Houthis, annonçant leur intention de rompre les négociations, dissoudre le Parlement et prendre le contrôle de toutes les institutions gouvernementales du Yémen. Le Président a ensuite demandé avec la plus grande fermeté que toutes les parties, et en particulier les Houthis, se conforment à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, au document final de la Conférence de dialogue national et à l'Accord pour la paix et un partenariat national, qui prévoit une transition démocratique dirigée par les Yéménites. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui sans réserve et leur attachement à l'action menée par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, en vue de contribuer au processus de transition yéménite.

Le 12 février, le Conseil a tenu une réunion d'information et des consultations à huis clos sur la situation au Yémen. Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, et son Conseiller spécial pour le Yémen, Jamal Benomar, ont informé le Conseil de l'évolution récente de la situation au Yémen. Le Secrétaire général a déclaré que la communauté internationale devait faire tout son possible pour aider le Yémen à ne pas sombrer dans l'abîme et remettre le processus politique sur la bonne voie. Il a exhorté toutes les parties présentes dans ce pays à prendre part aux négociations et se conformer au cadre commun défini par l'initiative du Conseil de coopération du

Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, le document final de la Conférence de dialogue national et l'Accord pour la paix et un partenariat national. M. Benomar a déploré la mesure unilatérale prise le 6 février par le mouvement Ansar Allah, soulignant que le Yémen se trouvait à la croisée des chemins. Il a rendu compte de ses efforts de médiation et réaffirmé l'engagement des Nations Unies pour le Yémen. Les représentants du Yémen et du Qatar se sont également exprimés devant le Conseil.

Au cours des consultations à huis clos qui ont suivi cette réunion, les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la situation au Yémen. Certains membres ont exhorté les Houthis à participer de bonne foi aux négociations menées sous l'égide des Nations Unies, ramener à la normale la situation sécuritaire dans la capitale et dans d'autres provinces, céder le contrôle des institutions gouvernementales et de sécurité et s'abstenir de toute nouvelle action unilatérale. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien et leur attachement au travail accompli par M. Benomar et ont souligné l'importance d'une étroite coordination entre les Nations Unies et leurs partenaires internationaux, notamment le Conseil de coopération du Golfe.

Le 15 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2201 (2015) sur le Yémen, qui rend compte des points mentionnés ci-dessus, et a décidé de rester activement saisi de la question.

Le 25 février, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse sur le Yémen (SC/11798), reprenant les principaux éléments de la résolution 2201 (2015). Les membres du Conseil demandaient à toutes les parties présentes au Yémen, y compris les Houthis, de s'engager à résoudre leurs différends par le dialogue et la concertation. Ils se félicitaient du fait que le Président légitime du Yémen, Abdo Rabbo Mansour Hadi, ne soit plus assigné à résidence, saluaient son intention de participer de bonne foi aux négociations menées sous l'égide des Nations Unies et exhortaient toutes les parties concernées à accélérer lesdites négociations.

Iraq

Le 17 février, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information et des consultations à huis clos sur la situation en Iraq. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Nickolay Mladenov, a rendu compte au Conseil de la situation en Iraq et des activités de la MANUI. M. Mladenov a présenté au Conseil le deuxième rapport (S/2015/82) du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) et le cinquième rapport (S/2015/70) établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus. Il a déclaré que malgré une crise sécuritaire qui dure depuis un an et la persistance des préoccupations humanitaires en Iraq, il y avait lieu d'envisager la situation avec un « optimisme teinté de paranoïa ». L'objectif prioritaire du pays était de reprendre le contrôle du territoire occupé par l'EIL. S'il est vrai que l'EIL avait continué de commettre des crimes graves contre les hommes, les femmes et les enfants, les dirigeants politiques, communautaires et religieux irakiens avaient uni leurs forces pour sauver leur pays de la terreur. Par ailleurs, l'Iraq devait faire face à un certain nombre d'autres défis sur les plans politique, humanitaire et financier. M. Mladenov a demandé au Gouvernement

iraquien de procéder rapidement à la mise en œuvre complète du programme ministériel et de l'accord politique. L'Ambassadeur Mohamed Ali Al-hakim, Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, a également fait une déclaration devant le Conseil. Présentant les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour surmonter les obstacles auxquels il se trouve confronté, M. Al-hakim a souligné que l'EIIL contrôlait toujours de vastes portions de territoire et avait commis des atrocités de masse contre le peuple iraquien. Il a demandé à la communauté internationale, en particulier aux pays de la région, d'intensifier encore leur lutte contre le terrorisme et de renforcer les contrôles aux frontières.

Lors des consultations à huis clos, les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui au Gouvernement iraquien dans ses efforts visant à promouvoir un processus politique ouvert et des réformes dans les domaines économique et social et en matière de sécurité, à instaurer une réconciliation nationale et à améliorer ses relations avec ses pays voisins, en particulier le Koweït. Les membres du Conseil ont demandé que l'appui de la communauté internationale à l'Iraq s'inscrive dans une stratégie mieux coordonnée et plus intégrée. Ils ont aussi souligné que pour lutter efficacement contre l'EIIL et d'autres organisations terroristes, il était primordial d'appliquer pleinement les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015).

Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 18 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information et des consultations à huis clos sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a informé le Conseil de l'état de la situation. Il a déclaré que le conflit israélo-palestinien risquait encore de s'intensifier, au préjudice des deux parties et de la solution des deux États. Le Secrétaire général a demandé à nouveau aux deux parties de s'abstenir de prendre des mesures ou initiatives unilatérales qui risqueraient d'exacerber les dissensions actuelles. Six mois après le conflit, la situation devenait de plus en plus préoccupante à Gaza, où la persistance des problèmes de gouvernance et de sécurité conjuguée à la lenteur du processus de reconstruction avait créé un climat de plus en plus délétère.

Lors des consultations à huis clos, les membres du Conseil ont invité les parties à reprendre les négociations, tandis que certains membres ont suggéré de renforcer les instances internationales afin de faire avancer les négociations de manière collective. Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation et nombre d'entre eux ont condamné la décision annoncée par Israël de mener à bien ses plans de colonisation, qualifiant celle-ci de violation du droit international et d'obstacle majeur aux pourparlers de paix, et ont demandé de faire cesser sur-le-champ ces projets d'implantation. Les membres du Conseil ont également été nombreux à insister sur le besoin d'améliorer la situation sur le terrain et à exhorter la communauté internationale à honorer l'engagement qu'elle avait pris de reconstruire la bande de Gaza dans les meilleurs délais.

Europe

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Le Conseil de sécurité a tenu, le 6 février, une séance publique sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, Farid Zarif. M. Zarif a rendu compte de la formation d'un nouveau gouvernement au Kosovo en décembre 2014, suivie de manifestations massives, et a appelé de ses vœux la tenue d'un débat « mesuré » sur les événements qui ont déclenché les manifestations, de façon que le nouveau gouvernement puisse progresser vers la réalisation de ses objectifs annoncés. Il a appelé les autorités de Belgrade et de Pristina à participer activement au dialogue en cours et à faire les choix difficiles qui s'imposent pour rétablir la stabilité régionale. Il a également engagé les autorités de Pristina à poursuivre les efforts entrepris en ce qui concerne la justice, la réconciliation, l'économie et d'autres domaines. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et son homologue kosovar Hashim Thaçi ont tous deux réaffirmé leur attachement au dialogue politique en faveur d'une solution durable, facilité par l'Union européenne.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les questions techniques, et ont dit compter sur la normalisation des relations et sur la reprise du dialogue de haut niveau entre les deux parties, afin de régler les questions en suspens précitées. Certains membres ont rappelé la validité permanente de la résolution 1244 (1999) et ont approuvé le rôle que jouait la MINUK pour réduire les tensions et encourager la coopération. Certains membres ont favorablement mentionné le rôle de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et de la Force de paix au Kosovo dans l'action menée pour assurer la sécurité au Kosovo.

Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Le Président du Conseil de sécurité a fait, le 17 février, une déclaration à la presse (SC/11784) sur Debaltseve. Les membres du Conseil se sont dits vivement préoccupés par la persistance des hostilités à Debaltseve (Ukraine) et aux alentours, qui ont causé de nombreuses victimes civiles. Ils ont dit regretter que des affrontements aient eu lieu récemment dans certaines parties de l'est de l'Ukraine, malgré l'annonce d'un cessez-le-feu le 15 février. Le Conseil a appelé toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités, à traiter humainement les détenus et à honorer les engagements qu'elles ont pris à Minsk, notamment celui de faciliter l'accès à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour qu'elle puisse vérifier et contrôler le respect des accords de Minsk.

Le 17 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015), par laquelle il approuvait l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptés en février 2015 à Minsk, se félicitait de la déclaration faite par les dirigeants de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de la France et de l'Allemagne et demandait à toutes les parties d'appliquer pleinement l'ensemble de mesures.

Certains membres du Conseil ont fait des déclarations après le vote. Nombre d'entre eux ont exprimé leur profonde conviction que la situation dans l'est de l'Ukraine ne pourrait être dénouée que par un règlement pacifique de la crise. Certains membres se sont dits préoccupés par les combats violents en cours; ils ont appelé à un cessez-le-feu général immédiat et insisté sur la nécessité de garantir l'accès aux agents chargés du suivi sur le terrain. Plusieurs membres ont dit que les accords de Minsk offraient une véritable occasion de mettre un terme à cette tragédie, qu'il était nécessaire que toutes les parties les mettent pleinement en œuvre et s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales qui seraient en contradiction avec l'esprit des accords.

**Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)**

Le 27 février, le Conseil de sécurité a entendu les exposés de Heidi Tagliavini, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et Présidente du Groupe de contact trilatéral, et d'Ertugrul Apakan, chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. M^{me} Tagliavini a déclaré que la situation dans l'est de l'Ukraine pouvait déboucher aussi bien sur de nouveaux progrès vers la paix que sur l'aggravation du conflit. Les affrontements avaient sensiblement diminué en Ukraine et, conformément aux Accords de Minsk, le retrait du matériel lourd avait été entrepris. Cependant, il ne s'agissait que du début du processus. Un cessez-le-feu durable et une poursuite de la désescalade qui s'était engagée, y compris le retrait du matériel militaire lourd, étaient des conditions indispensables à toute amélioration.

Mr. Apakan a souligné que la Mission s'employait à la pleine mise en œuvre de l'ensemble de mesures susmentionné, qui constituait un tout. Il a informé le Conseil que des signes indiquaient que les deux parties prenaient des dispositions pour assumer leurs responsabilités découlant de l'ensemble de mesures. L'OSCE avait constaté, à plusieurs reprises, que des armes lourdes avaient été éloignées de la zone d'affrontements, mais ces mouvements ne prouvaient en rien le retrait effectif des armes, ni qu'elles avaient été mises en lieu sûr. L'OSCE avait besoin d'un plus grand nombre d'informations de fond, et plus précises, afin de pouvoir faciliter, contrôler et vérifier le retrait des armes lourdes de la zone de sécurité définie; la même exigence s'appliquait à la surveillance du retrait des troupes armées étrangères et des mercenaires. La Mission avait également besoin de renforcer sa capacité technique, et de disposer du personnel qualifié en ce domaine. M. Apakan a ajouté que la Mission aurait besoin de travailler en étroite collaboration avec l'ONU.

Après ces exposés, les membres du Conseil de sécurité ont tenu un dialogue interactif informel avec M^{me} Tagliavini et M. Apakan.

Questions thématiques et autres questions

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 1^{er} février, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse (SC/11762) sur le meurtre d'un citoyen japonais, Kenji Goto, par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Les membres du Conseil condamnaient énergiquement cet acte odieux et lâche et insistaient sur la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces actes de terrorisme inqualifiables. Ils soulignaient à nouveau qu'il fallait vaincre l'EIIL et en finir avec l'intolérance, la violence et la haine qu'il véhicule. Ils exigeaient que tous les otages détenus par l'EIIL, le Front el-Nosra et tous les autres individus, groupes, entreprises et entités liés à Al-Qaida soient libérés immédiatement, sans conditions et en toute sécurité. Ils rappelaient que l'EIIL était inscrit sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et donc sous le coup du gel des avoirs et de l'embargo sur les armes imposés par la résolution 2161 (2014). Les membres du Conseil réaffirmaient qu'il était impératif de combattre par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies, les menaces que les actes de terrorisme faisaient peser sur la paix et la sécurité internationales, et que tout acte de terrorisme était un crime injustifiable, quels qu'en soient les motivations et les auteurs et indépendamment de l'endroit et du moment où il était perpétré.

Le 2 février, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse sur Boko Haram (SC/11763). Les membres du Conseil de sécurité condamnaient dans les termes les plus énergiques l'escalade continue des attaques perpétrées par les terroristes de Boko Haram, notamment le 1^{er} février à Maiduguri (État de Borno), ainsi que la multiplication des attaques dans la région du bassin du lac Tchad, y compris celles perpétrées les 29 et 30 janvier, à proximité de la ville frontalière de Fotokol, contre des contingents de l'armée tchadienne déployés pour lutter contre Boko Haram au Cameroun, à la demande et avec la collaboration des autorités camerounaises; 4 soldats tchadiens étaient morts au cours de ces attaques et 12 autres avaient été blessés.

Le Président du Conseil de sécurité a fait, le 3 février, une déclaration à la presse (SC/11764) sur le meurtre de Mouath al-Kassaesbah, pilote des forces aériennes jordaniennes. Les membres du Conseil condamnaient fermement cet acte odieux et lâche et soulignaient que les auteurs de cet acte de terrorisme inacceptable devaient être traduits en justice. Ils soulignaient de nouveau que l'EIIL devait être vaincu et qu'il fallait éliminer l'intolérance, la violence et la haine qu'il véhiculait. Ils exigeaient la libération immédiate, en toute sécurité et sans conditions de tous ceux qui étaient gardés en otage par l'EIIL, le Front el-Nosra et tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associées à Al-Qaida. Ils rappelaient que l'EIIL était inscrit sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et était donc soumis au gel des avoirs et à l'embargo sur les armes décidés par la résolution 2161 (2014). Les membres du Conseil réaffirmaient qu'il fallait combattre par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies, les menaces contre la paix et la sécurité internationales causées par des actes terroristes, et que tout acte de terrorisme était criminel et injustifiable, indépendamment de sa motivation, du lieu et du moment où il a été commis ou de son auteur.

Le 5 février, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse (SC/11768) sur les attaques de Boko Haram contre les troupes tchadiennes et la population civile à la frontière entre le Cameroun et le Nigeria, notamment celles qui avaient été commises le 3 février contre les contingents tchadiens déployés pour combattre Boko Haram dans ces deux pays, au cours desquelles 13 soldats tchadiens avaient été tués et 21 autres, blessés, ainsi que celles, perpétrées le 4 février à Fotokol contre la population civile et les troupes camerounaises, au cours desquelles au moins 3 soldats camerounais et nombre de civils avaient été tués.

Le 12 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2199 (2015) sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, qui renforce les mesures internationales visant à faire obstacle au financement de l'EIL, également connu sous le nom de « Daech », du Front el-Nosra et de tous autres personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida, et qui prévoit de nouvelles mesures concernant le commerce du pétrole, des produits pétroliers et des antiquités provenant de la République arabe syrienne et d'Iraq. Après l'adoption de la résolution 2199 (2015), certains membres du Conseil ont pris la parole afin de réaffirmer leur engagement dans la lutte contre le terrorisme.

Le 13 février, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse sur les attaques de Boko Haram au Cameroun, au Tchad et au Niger (SC/11780). Le Conseil condamnait dans les termes les plus énergiques les attaques commises contre des civils par les terroristes de Boko Haram le 13 février à Ngouboua (Tchad), celles commises du 6 au 8 février à Diffa (Niger), ainsi que l'attaque perpétrée le 8 février à Kerawa (Cameroun). Il réaffirmait sa détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes, conformément aux responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies.

Le 15 février, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse sur le meurtre de 21 Égyptiens (SC/11782). Les membres du Conseil de sécurité condamnaient énergiquement le meurtre manifeste, odieux et lâche de 21 chrétiens coptes égyptiens perpétré en Libye par un groupe affilié à l'EIL. Cette tuerie montrait une fois de plus la sauvagerie de l'EIL, qui avait commis des milliers de crimes et d'exactions contre des personnes de toutes confessions, ethnies et nationalités sans le moindre égard pour les valeurs humaines les plus fondamentales. Les membres du Conseil exprimaient leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement égyptien, ainsi qu'aux familles de toutes les victimes de l'EIL. Ils rappelaient qu'ils condamnaient fermement la persécution de personnes et de communautés tout entières en raison de leur religion ou de leurs convictions.

Le 20 février, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse sur la Libye (SC/11792). Les membres du Conseil de sécurité condamnaient vigoureusement l'attentat à la bombe commis à Qobba (Libye) le 20 février, revendiqué par un groupe affilié à l'EIL, également connu sous le nom de « Daech », qui avait fait des dizaines de morts et de blessés. Ils exprimaient leurs sincères condoléances aux familles des victimes de cet acte odieux et souhaitaient un prompt rétablissement aux blessés. Ils soulignaient une fois encore que l'EIL devait être vaincu et qu'il fallait mettre un terme à l'intolérance, à la violence et à la haine qui sont son credo.

Le 25 février, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse (SC/11799) sur l'enlèvement de chrétiens assyriens par l'EIL. Les membres du Conseil de sécurité condamnaient fermement l'enlèvement de plus d'une centaine d'assyriens par l'EIL, également connu sous le nom de « Daech » dans le nord-est de la République arabe syrienne le 23 février 2015, ainsi que la destruction et la profanation de sites chrétiens et autres lieux religieux. Ces crimes démontraient une fois de plus la brutalité de l'EIL, qui est responsable de milliers de crimes et d'exactions commis contre des personnes de toutes confessions, appartenances ethniques et nationalités au mépris des valeurs humaines les plus fondamentales.

Le 27 février, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse (SC/11804) sur la destruction par l'EIL de biens religieux et culturel à Mosul. Les membres du Conseil de sécurité condamnaient vivement les actes terroristes barbares que l'EIL, également connu sous le nom de « Daech », continuait de perpétrer en Iraq, notamment : l'enlèvement de 100 membres de tribus sunnites à l'extérieur de Tikrit, le 25 février; l'immolation de 45 Iraquiens à Baghdadi, le 17 février; les attaques dirigées quotidiennement contre la population civile à Bagdad; et la destruction délibérée de biens religieux et culturels irremplaçables entreposés dans le musée de Mossoul et l'incinération de milliers d'ouvrages et de manuscrits rares de la bibliothèque de Mossoul. Les membres du Conseil réaffirmaient leur condamnation des destructions de patrimoine culturel commises en Iraq et en République arabe syrienne, particulièrement par l'EIL.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 23 février, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : contempler l'histoire et réaffirmer avec force les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies », à l'initiative de la Chine qui assurait la présidence du Conseil de sécurité au mois de février. Cette séance était présidée par la Ministre chinoise des affaires étrangères, M^{me} Wang Yi. Le Secrétaire général Ban Ki-moon, ainsi que plusieurs ministres des affaires étrangères et hauts fonctionnaires représentant des capitales, ont participé à la séance. Au cours de la séance, 82 représentants d'États Membres et d'organisations régionales ont fait des déclarations sur la question.

Dans ses observations, le Secrétaire général a insisté sur le fait qu'il était important de défendre les buts et principes consacrés par la Charte. Il a déclaré que l'engagement en faveur de la prévention des conflits armés par le règlement pacifique des différends et la protection des droits de l'homme constituait l'essence même de la Charte. Il a fait observer que les violations graves des droits de l'homme étaient un danger pour la souveraineté. Selon lui, le fait de ne pas voir la souveraineté exclusivement comme un rempart ou une protection augmente les chances de résoudre les problèmes communs et de parvenir à protéger les populations.

Dans leurs déclarations, les États Membres ont réaffirmé leur attachement aux principes de la Charte, notamment ceux qui appuient les efforts collectifs déployés pour le maintien de la paix et la sécurité internationales, et le rôle essentiel du Conseil dans ce domaine, ainsi que la nécessité d'une action rapide pour garantir la prévention et la résolution pacifique des conflits. M^{me} Wang Yi a insisté sur le fait qu'il était important d'instaurer un nouveau type de relations internationales axé sur une coopération profitant à tous. La Ministre et de nombreux autres membres ont

appelé le Conseil à adopter des mesures pour prévenir les conflits, restaurer la paix et permettre la reconstruction dans les plus brefs délais. Ils ont insisté sur le fait que tous les pays devaient renforcer la sensibilisation à la coopération et surmonter les problèmes complexes par les négociations et la collaboration. Ils ont également souligné le rôle essentiel des principes de souveraineté, d'égalité, du respect mutuel des choix relatifs au système social et aux moyens de parvenir au développement, d'adhésion aux lois internationales et de non-ingérence dans les affaires internes des autres États. Certains membres ont appelé le Conseil à prendre des mesures rapides et préventives dès les premiers signes de conflit. Les questions régionales et thématiques, telles que celles qui concernent l'Ukraine, la République arabe syrienne, le processus de paix au Moyen Orient, la situation en République populaire démocratique de Corée, ainsi que la réforme du Conseil de sécurité, ont également été abordées lors du débat ouvert.

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales et sous-régionales
(Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)**

Le 24 février, le Conseil de sécurité a entendu un exposé présenté par Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères de la Serbie et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'exposé de M. Dačić au Conseil portait sur les priorités de l'OSCE durant la présidence de la Serbie et le partenariat de l'organisation avec l'ONU. Il a souligné la nécessité de trouver des moyens de rétablir la confiance et de s'unir de nouveau afin de renforcer la sécurité dans toute la région de l'OSCE. L'Organisation s'était employée sans relâche à chercher une solution politique à la crise en Ukraine, et M. Dačić a appelé toutes les parties concernées à adopter l'ensemble des mesures arrêtées à Minsk le 12 février.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par l'OSCE pour maintenir la paix et la stabilité régionales. Ils ont appelé toutes les parties concernées à mettre pleinement en œuvre la résolution 2202 (2015) du Conseil ainsi que l'ensemble des mesures prises à Minsk, et à travailler à instaurer un climat durable de paix en Ukraine. Certains membres du Conseil ont souligné qu'il était important que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE ait accès à toutes les zones afin de pouvoir superviser l'application de l'ensemble de mesures.

Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)

Le 26 février, le Conseil de sécurité a entendu, en consultations à huis clos, un exposé du Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1718 (2006), l'Ambassadeur Román Oyarzun, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'ONU. M. Oyarzun a rendu compte au Conseil des travaux réalisés par le Comité pendant la période allant du 10 novembre 2014 au 25 février 2015, notamment les points suivants : l'examen, toujours en cours, du rapport final de 2015 du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (voir S/2015/131), l'achèvement de la mise à jour des directives du Comité et une lettre demandant davantage d'informations au sujet de la proposition du Comité international de la Croix-Rouge de porter assistance à la République populaire démocratique de Corée. Il a en outre commenté le suivi de l'application des sanctions par le Groupe, et signalé qu'au cours de la période considérée, deux rapports d'exécution

supplémentaires avaient été soumis au Comité, ce qui portait à 98 le nombre d'États membres ayant présenté un rapport.

Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'absence de signe prouvant que la République populaire démocratique de Corée était disposée à abandonner ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, et ont prié instamment la République populaire démocratique de Corée d'honorer ses obligations dans les plus brefs délais. D'autres membres du Conseil étaient d'avis que le dialogue et la concertation étaient le seul moyen de résoudre la question nucléaire dans la péninsule, et que toutes les parties concernées devaient faire preuve de retenue, éviter les affrontements, calmer les tensions dans la péninsule et créer des conditions propices à la reprise des pourparlers à six.

Plusieurs membres du Conseil ont appelé le Comité à donner rapidement suite, par des mesures appropriées, aux recommandations contenues dans le rapport final. Ils se sont dits préoccupés par les activités de l'Ocean Maritime Management Company, entité de la République populaire démocratique de Corée qui a immatriculé sous un nouveau nom la plupart de ses navires, et ont appelé à la mise en œuvre rigoureuse par tous les États membres des dispositions des résolutions du Conseil contre ladite entité. D'autres membres du Conseil ont déclaré que le rapport devait être étudié attentivement dans leurs capitales respectives et ont insisté sur le fait que toute mesure à venir devrait être prise avec la plus grande précaution et faire l'objet d'un consensus, de manière à éviter tout impact négatif sur la situation dans la péninsule coréenne. L'opinion selon laquelle il fallait éviter de durcir les sanctions sous le prétexte de donner des informations supplémentaires a été exprimée. Certains membres ont jugé que la recommandation préconisant une levée partielle de l'embargo, sur les produits relevant uniquement de l'action humanitaire, était impossible à mettre en place, tandis que d'autres ont fait valoir ses mérites et ont souligné que le Comité devait continuer de s'attacher à régler cette question.